



PROVINCE DE QUÉBEC  
CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI  
VILLE DE BROMONT

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2007**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2007
- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 18 DÉCEMBRE 2006
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2006
- 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE DÉCEMBRE 2006
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 4.1 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS, ANNÉE 2007
- 4.2 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, ANNÉE 2007

4.3 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT À QUÉBEC MUNICIPAL

4.4 70<sup>E</sup> CONGRÈS ANNUEL DE EXPO MUNICIPALE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

**5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 913-2006 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

5.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU CALCUL DE LA SUPERFICIE MINIMALE D'UN LOT ET AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION RELATIVE À LA PROFONDEUR MINIMALE D'UN LOT SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ D'UNE RUE EN CUL DE SAC

5.3 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 877-03-2007 INTITUÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU CALCUL DE LA SUPERFICIE MINIMALE D'UN LOT ET AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION RELATIVE À LA PROFONDEUR MINIMALE D'UN LOT SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ D'UNE RUE EN CUL DE SAC*, LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

5.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 877-03-2007 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 877-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU CALCUL DE LA SUPERFICIE MINIMALE D'UN LOT ET AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION RELATIVE À LA PROFONDEUR MINIMALE D'UN LOT SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ D'UNE RUE EN CUL DE SAC*

5.5 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C01-169 À MÊME LA ZONE C01-104, DE CRÉER LA ZONE C04-468 (BROMONT TERRASSE) ET D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE C04-486

- 5.6 *DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-29-2007 INTITUÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C01-169 À MÊME LA ZONE C01-104, DE CRÉER LA ZONE C04-468 (BROMONT TERRASSE) ET D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE C04-486*
- 5.7 *ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-29-2007 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C01-169 À MÊME LA ZONE C01-104, DE CRÉER LA ZONE C04-468 (BROMONT TERRASSE) ET D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE C04-486*

## **6. RÈGLEMENTS**

- 6.1. *ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 856-03-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 856-2002, TEL QU'AMENDÉE, AFIN DE PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD DU SECTEUR D'ADAMSVILLE*
- 6.2 *ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-27-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AFFICHAGE DANS LA ZONE D'INTÉRÊT PATRIMONIALE ET LA ZONE R04-467 (CARREFOUR CHAMPÊTRE)*
- 6.3 *ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-28-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE CRÉER LA ZONE C04-486 À MÊME LA ZONE C04-468 (GARAGE LEQUIN), D'AGRANDIR LA ZONE C01-102, DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS ET DE PRÉCISER DE QUELLE FAÇON SE CALCULE UNE MARGE AVANT MAXIMALE LORSQUE APPLICABLE*

## **7. AFFAIRES COURANTES**

### **7.1 TRÉSORERIE**

## **7.2 TRAVAUX PUBLICS**

- 7.2.1 RAPPORT DE VÉRIFICATEURS À ÊTRE PRODUIT AFIN D'OBTENIR UNE SUBVENTION DANS LE DOSSIER DE LA RÉFECTION DES RUES DE ROUVILLE ET DE BELLECHASSE

## **7.3 URBANISME**

- 7.3.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA SUBDIVISION DU LOT 2 929 094 EN CRÉANT DEUX LOTS DONT LA SUPERFICIE EST INFÉRIEURE À LA SUPERFICIE MINIMALE REQUISE DE 5 HECTARES (CHEMIN HUNTINGTON)

- 7.3.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À MOINS DE 15 MÈTRES DE LA LIGNE SUD DU TERRAIN (RUE DE CHARLEVOIX)

- 7.3.3 DEMANDE DE FONDS ADDITIONNELS RELATIVEMENT À LA STRATÉGIE DE PROTECTION DES ESPACES VERTS ET DES MILIEUX NATURELS

- 7.3.4 VENTE DU LOT 3 346 661 DU CADASTRE DU QUÉBEC À ÉRABLIÈRE BRUNELLE

- 7.3.5 JETONS DE PRÉSENCE POUR LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

## **7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX**

## **7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

## **7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 7.7.1 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR ROBERT LEQUIN

- 7.7.2 AVANCE DE FONDS RELATIVEMENT À DES TRAVAUX RÉALISÉS SUR DES TERRAINS MUNICIPAUX

## **8. DIVERS**

- 8.1 RENOUELEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES I.A.R.D.
- 8.2 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'AN 2007
- 8.3 CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET AUX PROGICIELS DE LA FIRME BELL SOLUTION D'AFFAIRES, ANNÉES 2007
- 8.4 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCTROI DE LICENCE DE LA FIRME COBA, LOGICIEL DE GESTION DES PAIES, ANNÉE 2007, 2008 ET 2009
- 8.5 CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DE LA FIRME PG MENSYS SYSTÈME D'INFORMATION, ANNÉE 2007

## **9. AFFAIRES DU PERSONNEL**

- 9.1 EMBAUCHE DE MADAME CATHERINE NADEAU AU POSTE DE GREFFIÈRE ADJOINTE
- 9.2 NOMINATION DE DEUX SERGENTS ET D'UN SERGENT DÉTECTIVE
- 9.3 PERMANENCE DE DEUX POLICIERS : MONSIEUR KEVIN MESSIER ET MADAME CAROLINE LANGLOIS
- 9.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

## **10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 10.1 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVES À UN PERMIS FAITE, AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX, PAR CHEZ TABBY INC., LE BROUEMONT
- 10.2 DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVE AU DOSSIER DE MONSIEUR PIERRE BOURASSA, DEMANDEUR ET DE MONSIEUR RÉGIS PELLETIER ET DE MADAME LINA MANDRÉA (CHEMIN PERRAULT)

10.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR CLAUDE BÉCHARD, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS RELATIVEMENT À L'OCTROIE D'UNE SUBVENTION DE 12 396,38 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

**11. VARIA**

11.1

11.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LE LOT 3 346 661 DU CADASTRE DU QUÉBEC (LOT FAISAANT PARTIE ANCIENNEMENT DE LA ROUTE PIERRE-LAPORTE AVANT SA RÉFECTION)

11.3 DÉPÔT DE LA MISSION ÉLECTRONICA 2006

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER PAR INTÉRIM

JACQUES DES ORMEAUX